

DÉLIBÉRATION N° CB 20-09 DU 14 OCTOBRE 2020

relative à l'élection de représentants des collectivités territoriales  
au conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie

Le comité de bassin Seine-Normandie,

- Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 213-8 et R. 213.33 ;  
Vu son règlement intérieur approuvé par la délibération n° CB 17-15 du 6 décembre 2017 ;  
complété par la délibération n° CB 20-06 du 14 octobre 2020,  
Vu le dossier du comité de bassin du 14 octobre 2020.

DÉLIBÈRE

Article unique :

Sont élus, au titre du collège des collectivités, membres du conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie, pour le mandat du comité de bassin restant à courir jusqu'au 31 décembre 2020 :

- M<sup>me</sup> BLAUVEL.....
- M..... CHOLLEY.....
- M..... JUILLET.....
- M..... NERVILLE.....
- M..... LAURENT.....

La Secrétaire  
du Comité de bassin



Patricia BLANC

Le Président  
du Comité de bassin



François SAUVADET